



Portrait of Mandela, February 2005. © NMF Photo/Matthew Willman



Nelson Mandela

“Personne ne peut prétendre connaître vraiment une nation, à moins d'avoir vu l'intérieur de ses prisons. Une nation ne doit pas être jugée selon la manière dont elle traite ses citoyens les plus éminents, mais ses citoyens les plus faibles.”

Nelson Rolihlahla Mandela

En l'honneur de l'héritage qu'a laissé Nelson Mandela, qui a passé 27 ans en prison, ces règles sont appelées les **Règles Nelson Mandela.**



Journée internationale Nelson Mandela

Promouvoir des conditions de détention humaines

Sensibiliser l'opinion au fait que les détenus continuent de faire partie de la société

Reconnaitre l'importance du travail social accompli par le personnel pénitentiaire

Oui est Nelson Mandela ?

Nelson Rolihlahla Mandela est un ancien président Sud-africain (18 juillet 1918 - 5 décembre 2013) qui a dirigé l'Afrique du Sud de 1994 à 1999. Il a été un éminent militant qui a lutté contre le régime de l'apartheid et a passé 27 années de sa vie en prison à cause de son engagement pour une Afrique du Sud plus juste. Ses conditions de détention ont été particulièrement éprouvantes et marquantes.

Ou'est-ce que la journée internationale Nelson Mandela ?

Le 10 novembre 2009 l'Assemblée générale de l'ONU, à travers la Résolution A/RES/64/13, a déclaré le 18 juillet, « Journée internationale Nelson Mandela » et ce, en hommage à l'engagement de celui-ci pour la cause de l'humanité. Cette journée dont la célébration a commencé le 18 juillet 2010 a pour but de sensibiliser sur les conditions de détention dans le monde, promouvoir des conditions de détention humaines, sensibiliser l'opinion au fait que les détenus continuent de faire partie de la société et reconnaître l'importance du travail social accompli par le personnel pénitentiaire.





Quelques droits essentiels des détenus promus par les Règles Mandela

* **Dignité et intégrité physique et mentale** : Tous les détenus sont traités avec le respect dû à la dignité et à la valeur inhérentes à la personne humaine. Les prisonniers doivent être traités avec respect et ne doivent pas être soumis à la torture ni à aucune peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. **Règle 1**

* **Non-discrimination** : Les prisonniers doivent être traités sans discrimination liée à la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. Les responsables de prison doivent tenir compte des besoins spécifiques de chaque prisonnier en particulier des enfants, des femmes, des personnes handicapées, des personnes âgées. **Règle 2**

* **Hygiène** : Les cellules de détention doivent être propres, aérées et bien éclairées. Les prisons doivent avoir des toilettes et des douches propres et sans mauvaises odeurs. Les prisonniers doivent avoir suffisamment d'eau et de savon pour se laver, laver leurs habits et leur matériel de couchage. **Règles 12 à 18**

* **Alimentation** : Les prisonniers doivent recevoir de l'eau potable et une alimentation qui leur permettent d'être en bonne santé. **Règle 22**

* **Santé** : Les prisonniers doivent être soignés chaque fois qu'ils sont malades et des mesures doivent être prises par les gestionnaires des prisons afin d'éviter en amont que les détenus ne tombent malades. **Règles 24 à 35**

* **Séparation catégorielle des détenus** : Les détenus doivent être placés dans des établissements ou quartiers distincts en tenant compte de leur sexe, de leur âge, de leur casier judiciaire, des motifs de leur détention et des exigences de leur traitement. **Règles 11**

Pourquoi les Règles Mandela ?



Dans le but d'humaniser les lieux de détention, en décembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté les règles révisées en tant qu'**« Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus »**. Il a été décidé d'appeler ces règles minima « **Règles Mandela** » pour rendre hommage à l'ancien Président Sud-africain, Nelson Mandela, qui, durant sa vie s'est battu en faveur des droits de l'homme, de l'égalité, de la démocratie.